

<http://www.econospheres.domainepublic.net/La-difficile-insertion-des-jeunes>



La difficile insertion des jeunes wallons : Constats et pistes d'action

- Archives Textes -

Date de mise en ligne : lundi 12 octobre 2009

Copyright © Econosphères - Tous droits réservés

Coup de projecteur sur l'emploi (et le non emploi) des jeunes de 18 à 24 ans en Wallonie. Dégradation conjoncturelle nonobstant, le taux de chômage dans cette tranche d'âge demeure scandaleusement élevé. Points forts d'une étude qui en analyse l'évolution et en esquisse les remèdes

En 2008, il y avait en Wallonie 307.000 jeunes de 18 à 24 ans. 153.000 étaient aux études et 98.000 au travail, 54.000 étaient chômeurs [1] et 13.000 bénéficiaires du droit à l'intégration sociale.

Les jeunes représentent 9,7% de l'emploi salarié (approche ONSS) mais sont moins présents dans le secteur public (moins de 5%).

La situation des 18-24 ans observée en 2008 s'inscrit dans les évolutions suivantes depuis 2000 :

- une augmentation d'environ 19.000 unités du nombre total de jeunes de 18 à 24 ans
- une augmentation d'environ 3.000 emplois occupés par des jeunes
- une augmentation d'environ 20.000 unités du nombre d'étudiants
- une baisse de 3,5 points du taux d'activité (qui passe d'un peu plus de 53% en 2000 à un peu moins de 50% en 2008)
- une baisse du taux de chômage des jeunes (et de la part des chômeurs jeunes dans le total des demandeurs d'emploi inoccupés).

Pour l'heure, la Wallonie ne satisfait pas aux objectifs européens en matière de formation des jeunes. Comme le rappelle le Rapport 2008 du Conseil supérieur de l'emploi (p.78), « Les efforts dans le domaine de la formation impliquent notamment une lutte contre le décrochage scolaire. La proportion de jeunes quittant prématurément l'école (en Wallonie, avec un taux de 15,2% en 2007) est encore supérieure à l'objectif européen de 10% maximum. (...) ». Par ailleurs, la Wallonie, avec un taux de 77,2% (2008) de jeunes de 20 à 24 ans ayant terminé au moins l'enseignement secondaire supérieur, n'atteignait pas l'objectif européen (85%).

L'année 2008 a été une année exceptionnellement favorable en matière de chômage des jeunes. Celui-ci a bénéficié d'un concours de circonstances favorables, dont les principales sont la bonne conjoncture économique et le retrait de plusieurs milliers de jeunes de la population active, suite à l'allongement des études résultant de la réforme de Bologne (ceci constitue un effet de seuil).

La dégradation conjoncturelle et l'augmentation du nombre de jeunes de 18 à 24 ans actifs font que le chômage des jeunes est appelé à augmenter pour retrouver, entre 2010 et 2013, des niveaux supérieurs à 60.000 unités en moyennes annuelles. Le nombre d'étudiants est appelé lui aussi à augmenter. Le scénario prospectif retenu (voir p.11) pour les années 2009-2014 peut se tromper sur les proportions respectives entre la part d'augmentation des effectifs dans l'enseignement supérieur et celle du nombre de chômeurs, pas sur l'augmentation globale de la pression sur le système d'enseignement et le service public de l'emploi.

Ces évolutions prennent place dans un contexte de stagnation, depuis quelques années, de la structure des diplômes. Si le capital humain - mesuré par l'évolution de la structure des diplômes - a tendance à s'améliorer jusqu'en 2003/2004, les proportions des différentes catégories de diplômes restent stables depuis lors.

Mais - au-delà des fluctuations conjoncturelles - le nombre de jeunes chômeurs reste scandaleusement élevé.

Les gouvernements désignés en juillet 2008 se sont engagés à mettre en place ou à renforcer un grand nombre de mesures pour améliorer l'insertion (socio)professionnelle des jeunes. Ces mesures appellent quelques considérations :

Il est difficile de repérer - à ce stade-ci - des inflexions, ou des moyens supplémentaires, ou une plus grande volonté politique, qui permettraient de croire en une plus grande efficacité de ces différentes approches que par le passé. Il n'y a pas assez d'évaluation(s) sur l'efficacité et l'efficience des principales mesures. D'une manière générale, il faut s'interroger sur le nombre de mesures et leurs articulations et/ou interférences.

Les textes des accords définissent (trop) souvent plus des objectifs à atteindre que les moyens concrets à mobiliser pour y arriver. De même, on y évoque plus volontiers les *inputs* que les *outputs* attendus ; les raisons qui permettent de croire que les *inputs* injectés permettront d'atteindre les *outputs* attendus sont peu explicitées.

Il n'est pas certain que les négociateurs aient tenu compte de l'augmentation de la « pression » sur le système d'enseignement et le service public de l'emploi découlant de l'évolution du nombre de chômeurs et d'étudiants.

Dans les faits, c'est, malgré certaines déclarations liminaires, surtout l'insertion professionnelle qui est visée par les orientations et mesures proposées. Or l'insertion professionnelle n'est pas une condition suffisante pour garantir une insertion plus large, plus citoyenne, telle que définie dans le Projet de Déclaration communautaire. Il faudra pourtant bien, tant que le nombre d'emplois restera insuffisant, parler d'autres formes d'insertion et les mettre en place.

N'y a-t-il pas une forme d'aveu implicite d'une insuffisante efficacité de l'enseignement de base quand, dans le Projet de Déclaration de politique régionale, est indiqué : « Complémentaire (au recours aux stages en entreprises et à des partenariats originaux avec le secteur de l'intérim), les démarches de formation - en ce compris des formations aux compétences générales et relationnelles - seront amplifiées, en offrant l'accès à des formations qualifiantes contenant un passage en entreprise ou un parcours qualifiant avec certification à la clef. Ces démarches de formation s'inscrivent dans un projet professionnel construit avec le jeune. »

Les mesures - prises ou à prendre - en matière de stages me paraissent essentielles. La question centrale de l'insuffisance du nombre de stages de qualité disponibles demeure ouverte et les circonstances économiques comme les contraintes budgétaires ne créent pas, à cet égard, un contexte favorable.

Certaines questions ne me semblent pas être affrontées de face. Comment, par exemple, augmenter le nombre de jeunes qui font des études dans des métiers dits en pénurie ? Faudra-t-il, par exemple, mettre en place des incitants financiers ? Augmenter l'offre dans l'enseignement et/ou via des formations spécifiques et revaloriser l'image de certains métiers ne suffiront pas.

Enfin, quand bien même elles auraient les effets escomptés, ces orientations et mesures prendront du temps à les concrétiser. Que faisons-nous entretemps ? Comment éviter encore plus d'exclusions de toute nature ? Comment rendre espoir ? Comment innover ? Comment explorer d'autres possibles sans pour autant « jeter le bébé avec l'eau du bain » ?

Il me semble donc que :

- ▶ cet ensemble de mesures doit être évalué sur les plans de l'efficacité et de l'efficience et, le cas échéant, faudra-t-il se recentrer sur quelques mesures (phares) et/ou mieux coordonner certains dispositifs
- ▶ il doit être envisagé de doper l'insertion professionnelle par des mesures plus structurantes, plus ambitieuses, plus originales ; je pense ici :
 1. à un « knowledge lift » à la suédoise, système où des travailleurs actifs reprennent des études contre allocation et laissent leur place à des jeunes.
 2. aux mesures suivantes contenues dans le récent Livre vert français « Reconnaître la valeur de la jeunesse » :
 - ▶ créer un livret de compétences support d'une orientation positive
- ▶ accompagner (spécifiquement) la recherche d'emploi des jeunes diplômés qui ont le plus faible réseau relationnel
- ▶ sécuriser le cadre juridique des dispositifs de pré-embauche de jeunes en formation
- ▶ développer l'apprentissage dans le secteur public et associatif, notamment dans les métiers de la petite enfance et la prise en charge des personnes âgées
- ▶ créer une banque non lucrative pour soutenir les projets des jeunes.

Vu l'ampleur de la tâche, le temps nécessaire pour réduire, de manière significative et structurelle, le nombre de jeunes chômeurs, mais aussi pour rencontrer les grandes orientations des Projets de Déclarations politiques, qui

La difficile insertion des jeunes wallons : Constats et pistes d'action

parlent d'une insertion citoyenne des jeunes, et pas seulement d'une insertion (socio)professionnelle, je propose d'envisager deux autres dispositifs : le service civil et le contrat de pluriactivité.

Ces différentes pistes ne sont pas mutuellement exclusives, loin de là, pour les raisons suivantes :
d'abord parce que renforcer l'insertion professionnelle n'empêche pas de soutenir d'autres types d'activités (par exemple le bénévolat) et que ces autres activités peuvent à leur tour soutenir l'insertion professionnelle
le contrat de pluriactivité pourrait devenir un dispositif-cadre ou coupole de diverses mesures d'intégration, y compris bien sûr d'intégration professionnelle
le bénévolat est une activité qui se trouve à l'intersection de plusieurs dispositifs
l'idée de contrat a fait son chemin ; or, plusieurs dispositifs d'insertion professionnelle, le contrat de pluriactivité et le service civil peuvent s'appuyer sur ce type d'approche.

Par ailleurs, beaucoup de ces nouvelles mesures pourraient être expérimentées dans un nombre restreint de bassins d'emploi avant d'être, le cas échéant, généralisées.

Je plaide donc pour, à la fois, 1° doper, recentrer, renforcer, pour plus d'efficacité et plus d'efficience, l'insertion (socio)professionnelle des jeunes et 2° inscrire celle-ci dans une politique, plus globale, d'insertion citoyenne.

Post-scriptum :

Philippe Defeyt, Â« La difficile insertion des jeunes wallons : constats et pistes d'action Â», Institut du Développement Durable, Août 2009.

Également disponible à l'adresse : <http://users.skynet.be/idd/>

[1] Au sens qu'ils sont demandeurs d'emploi inoccupés.